

Admission à la barre de la Section de Bondy, qui exprime sa reconnaissance à la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Admission à la barre de la Section de Bondy, qui exprime sa reconnaissance à la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 103;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13570\\_t1\\_0103\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13570_t1_0103_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

a péri sous leur fer homicide; réduisons les à l'impuissance de nuire.

Pour y parvenir, surveillons jour et nuit les conspirateurs et les traîtres, soyons inexorables, oublions-nous nous mêmes pour ne nous occuper que de la cause commune, voilà les seuls gardes que les vrais républicains doivent offrir à leurs représentants.

Nous connaissons, dans nos sections, dans nos communes, les hommes qui par état et par caractère, sont les ennemis irréconciliables de l'égalité; en vain veulent-ils se populariser, leurs liaisons, leurs discours, tout les décèle; enchaînons-les par notre surveillance et par notre conduite, enchaînons ces êtres immoraux qui ne peuvent vivre que dans la débauche et dans le crime, ces vils égoïstes qui sacrifieraient toute la terre à leur existence personnelle. N'ayons de considération, ni pour les parents ni pour les amis. Que tous les fonctionnaires publics, que tous les citoyens soient perpétuellement à leurs postes.

Citoyens représentans, il ne dépendra pas des directeurs de jurés d'accusation du département de Paris, de purger ce département de tous les brigands qui l'infestent. Si l'un de nous prévariquait, frappez; sa mort affermira la République (1).

## 10

La section de Bondy vient exprimer à la Convention la reconnaissance la plus sensible. Tous les citoyens qui la composent, dit l'orateur, sont autant de Geffroy qui défendront la représentation nationale. (2).

L'ORATEUR : Représentants du peuple,

Pourrait-on jamais croire que tandis que vous travaillez au bonheur des humains sans relâche, que, secondés dans vos immortels travaux par autant de héros qu'il y a de soldats dans nos armées, lorsque la vertu, la probité, la justice et la victoire sont à l'ordre du jour, quand enfin la nature entière d'accord avec vous, nous faisant espérer la plus abondante récolte, semble vous récompenser d'avoir foudroyé l'athéisme en proclamant solennellement l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, qu'il puisse encore exister des scélérats qui ont osé porter sur vous une main parricide... Grâce te soient rendues, Geffroy, pour le signalé service que tu as rendu à la patrie; nous ne connaissons pas de plus belles récompenses à t'offrir que celle de jurer à nos représentants que nous t'acceptons pour modèle... Oui, Législateurs, nous vous jurons qu'à l'imitation de Geffroy, nos corps seront autant de boucliers qui serviront à parer les coups dirigés sur vous par les assassins de l'exécrable Pitt... Nous

(1) C 305, pl. 1144, p. 29.

(2) P.V., XXXVIII, 185. B<sup>in</sup>, 12 prair. (suppl<sup>o</sup>); J. Sablier, n° 1348; Mon., XX, 598; Débats, n° 617, p. 133; J. Lois, n° 609; J. Fr., n° 613; Ann. R.F., n° 182; J. Matin, n° 708; Audit. nat., n° 614; J. S.-Culottes, n° 469.

vous jurons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre, vous, la liberté, l'égalité, la République française, une, indivisible et impérissable.

(On applaudit).

L'ORATEUR poursuit :

La section de Bondy profite de l'occasion qu'elle a d'être dans cette auguste enceinte pour vous déclarer que depuis longtemps nous n'avons plus de Société populaire, que nous étions Société d'instruction publique où tous les citoyens étaient admis indistinctement, qu'on n'y faisait autre chose que d'y lire les lois et les rapports intéressants dont vous aviez décrété l'impression.

Nous avions commencé les séances de notre Société par armer et équiper à nos frais, un cavalier que nous vous avons présenté, et qui combat actuellement les ennemis de la patrie, et nous nous sommes dissous en arrêtant que les fonds que nous avions en caisse seraient employés à secourir nos frères indigents de notre section (1).

## 11

Un secrétaire fait lecture du bulletin de la santé du brave Geffroy : le résultat fait connaître que ce brave républicain est grièvement blessé; mais en même temps son courage et la pureté des plaies font espérer qu'après quelques jours de souffrances, sa blessure n'offrira rien d'inquiétant (2).

[Bulletin du 10 prair. II.] (3).

« La journée d'hier s'est passée avec peu de fièvre, les élancements et picotements des plaies ont beaucoup augmenté et surtout la nuit dernière; ainsi que le suintement puriforme, ce travail a ébranlé une partie des escarts; il a dormi environ quatre heures à diverses reprises; ce matin la fièvre et les autres symptômes sont diminués.

RUFIN, LEGRAS (off. de santé de la S<sup>on</sup> Le Pelletier).

(Vifs applaudissements).

## 12

Un membre donne lecture d'une adresse de félicitation à la Convention nationale de la

(1) C 306, pl. 1157, p. 14. Signé LETELLIER, MOUCHY, BERTIEU; p. 15.

(2) P.V., XXXVIII, 185. B<sup>in</sup>, 10 prair.; Débats, n° 617, p. 134; J. Perlet, n° 615; Mon., XX, 598; Rép., n° 161; J. S.-Culottes, n° 469; M.U., XL, 172; J. Fr., n° 613; C. Eg., n° 650; J. Paris, n° 515; Feuille Rép., n° 331; C. Univ., 11 prair.; Ann. R.F., n° 182; J. Mont., n° 34; Mess. soir., n° 650; J. Sablier, n° 1348; J. Lois, n° 609; Audit. nat., n° 614; J. Matin, n° 708.

(3) C 304, pl. 1130, p. 15.